

Non à l'expulsion d'Hassan Al-Rabea du Maroc vers l'Arabie Saoudite.

Plusieurs organisations de défense des droits humains demandent au gouvernement marocain de ne pas expulser le citoyen saoudien Hassan Mohamed Al-Rabea et vers l'Arabie saoudite et de le libérer immédiatement.

Al-Rabea est détenu depuis le 14 janvier 2023, date à laquelle il a été arrêté à l'aéroport international de Marrakech. Selon sa famille, M. Al-Rabea réside légalement au Maroc depuis le 22 juin 2022, soit depuis près de six mois. Il a quitté l'Arabie saoudite il y a environ un an et deux mois et a voyagé dans plusieurs pays avant d'arriver au Maroc.

M. Al-Rabea a quitté l'Arabie saoudite à la suite de violations flagrantes des droits humains à l'encontre de sa famille. Les forces de sécurité saoudiennes ont lancé plusieurs raids pour arrêter son frère, Munir, mais ont arrêté un autre frère, Ali, à la place. Récemment, le tribunal pénal spécialisé de Riyad a condamné Ali à la peine de mort pour sa participation à des manifestations pacifiques en faveur des droits civils et politiques. Selon les informations du ministère public, M. Al-Rabea est accusé d'avoir aidé une personne recherchée par la sécurité intérieure à quitter le pays.

Les organisations soussignées considèrent que le retour forcé de Hassan Al-Rabea en Arabie Saoudite mettrait en danger sa vie, sa liberté et sa sécurité. Outre le risque élevé de torture et de mauvais traitements, il risque d'être confronté à un procès inéquitable, entraînant des condamnations arbitraires et des châtiments corporels, voire la peine de mort. Le droit pénal saoudien, qui suit la charia, n'est pas écrit et laisse aux juges un inquiétant pouvoir discrétionnaire.

Les organisations soulignent que si l'extradition de Hassan Al-Rabea devait avoir lieu, elle constituerait une violation des obligations internationales du Maroc au titre de la Convention contre la torture, ratifiée par le royaume en 1993. Elle interdit l'extradition de suspects vers un pays où ils peuvent être soumis à la torture.

Les organisations signataires reconnaissent que le Maroc a pris des mesures positives pour se conformer à ses obligations internationales en matière de droits humains en ratifiant le Protocole facultatif à la Convention contre la torture. En outre, le Maroc a mis en place un mécanisme national de prévention en 2018. Par conséquent, la possibilité d'extrader M. Al-Rabea constituerait un important pas en arrière, à la lumière de la grave détérioration des droits humains en Arabie saoudite avec le recours systématique à la torture et aux traitements inhumains, cruels et dégradants et un nombre alarmant de condamnations à mort.